

## Séance du 17 juin 2011

Le dix-sept juin deux mille onze, dix-huit heures cinquante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 09 juin 2011

Date d'affichage : 28 juin 2011

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, LEMERRE Eugène , BOURDON Noël.

Etaient excusés : M. ALLIX Gratien (procuration M. LEROUXEL Henri) ;  
Melle LEVALLOIS Mireille (procuration Mme HENRY) ;  
Mme L'ORPHELIN Pierrette (procuration M. CORON).

Etait absent : M. DUFORT Erik.

M. BOURGE, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

### **I. Remarques sur le compte rendu de la précédente réunion du 30 mai 2011**

M. LEMERRE précise que dans sa remarque sur les travaux concernant la route de la Blanchetière, il était bien conscient qu'il s'agissait d'une voie départementale mais qu'il demandait que le responsable de la voirie intervienne auprès des services compétents du Conseil Général.

M. LEMERRE revient sur la location du logement situé 1, les écoles, et trouve inadmissible que figure au compte rendu la réponse de Mme le Maire, « ce logement n'est pas comparable à celui loué actuellement à Mme GOULOIS (pas de terrain) ; il était en fait loué trop cher antérieurement ».

Mme le Maire lui répond que cela correspond à ce qu'elle a dit lors de la réunion et qu'elle l'assume. Ce ne sont pas les maires précédents qui sont blâmés, c'était une décision prise par le Conseil Municipal dans son ensemble, mais le marché a évolué depuis.

### **II. Création d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe (reçu le 27/06/2011)**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que, suite au départ en retraite d'un des agents, il est nécessaire de réorganiser les postes du service technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Pour ce faire, elle propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 25h00/35h00. Ce poste concernera essentiellement les travaux liés aux espaces verts et à la voirie.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- donne son accord à la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe, d'une durée hebdomadaire de 25h00/35h00. La rémunération sera celle de la grille indiciaire afférente au grade de l'emploi ainsi créé ;

- charge Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à ce recrutement et à signer tout document.

### **III. Modulaire : confection des plots**

Mme le Maire expose au conseil la nécessité de faire confectionner rapidement des plots en béton permettant de recevoir le modulaire. L'entreprise de maçonnerie contactée ne veut plus assurer le chantier. Suite à une réunion de chantier avec le contremaître d'ALGECO, il a été décidé de les faire réaliser par les employés communaux et de les financer en régie.

### **IV. Extension de la Carrière du Fût à Cametours**

Mme le Maire lit une lettre émanant d'une association de défense de riverains invitant les conseillers municipaux à une réunion d'information vendredi 24 juin. Elle précise qu'une enquête publique est en cours en Mairie de Cametours et que le CM de Carantilly aura à se prononcer prochainement.

### **V. Intercommunalité**

Mme le Maire informe les conseillers sur le résultat du vote lors de la réunion de la Communauté de Communes sur la réforme de l'intercommunalité :

Pour rester seuls : (cc Marigny) 16 ; pour se regrouper avec Canisy : 5 ; pour aller avec St-Lô : 7

Le CM sera appelé à se prononcer prochainement.

### **VI. Hôtel-Restaurant**

Mme le Maire informe le CM qu'elle a rencontré Mme Irène MARIE et qu'elle lui a proposé 135 000 € comme décidé en CM. En l'état actuel des négociations, Mme Irène MARIE accepterait de vendre pour la somme de 138 000 €. Le CM est d'accord.

M. DUPONT demande quels taux de TVA seront appliqués pour la réhabilitation de l'hôtel. En ce qui concerne la partie habitation, il s'agira d'une TVA à 5,5 %, mais pour la partie professionnelle, ce sera une TVA à 19,6 % qui sera appliquée.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Marylène HENRY	Le Secrétaire, Pierre BOURGE
Bruno CORON	Henri DUPONT
Bernard PATIN	Gratien ALLIX PP H. LEROUXEL
Nadège PAISANT	Mireille LEVALLOIS PP M. HENRY

Erik DUFORT Absent	Eugène LEMERRE
Henri LEROUXEL	Pierrette L'ORPHELIN PP B. CORON
Michel PACARY	Noël BOURDON
Malika LEDOUX	